



Procès-verbal n°3

Séance extraordinaire du jeudi 6 mai 2021 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2021
3. Nomination de 2 membres de la commission des travaux publics et des services industriels suite à la révision partielle du règlement général de commune le 25 février 2021
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'acceptation d'un don de 16 tableaux de Monsieur György Ferenc Selmeci
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 80'000 francs pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du groupe PLRT-PDCT « Pour un centre médical sur le territoire de La Tène »
7. Projet d'arrêté du PVL « Modification du règlement de commune pour rétablir les compétences du Conseil général sur les transactions immobilières du patrimoine financier (PF)
8. Motion du PSLT « Fusion »
9. Motion des Verts « Exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune de La Tène »
10. Motion des Verts « Aide aux ménages pour l'installation de panneaux photovoltaïques »
11. Interpellation des conseillères générales Nadia Chassot (PLRT) et Céline Cortina (PLRT) « Un marché à la Place du 24 Février à Marin et + encore »
12. Interpellation du conseiller général Denis Perrinjaquet (PSLT) « Accès aux documents officiels »
13. Questions du conseiller général Michel Luthi (ELT) « Emanations industrielles et mesures de la qualité de l'air »
14. Autres interpellations et questions
15. Lettres et pétitions
16. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
17. Divers

Le président Philippe Mattmann (PSLT) ouvre la séance et salue les membres du Conseil communal, l'administration communale pour les services rendus, les membres du Conseil général ainsi que la presse.

Il indique qu'une question a été reçue à la dernière minute et sera traitée au point 14 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, il passe directement au point 1.

1. Appel

La secrétaire **Teresa Remexido** (Les Verts) procède à l'appel qui fait constater la présence des 41 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 1. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 22. Imer Ling (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 23. Issemann Philippe (PLRT) |
| 3. Amez-Droz Tristan (Les Verts) | 24. Jolidon Daniel (PRLT) |
| 4. Bajrami Belul (PVL) | 25. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 5. Bensimon Nathaniel (ELT) | 26. Luthi Michel (ELT) |
| 6. Binggeli Maurice (PSLT) | 27. Mané Corinne (suppléante PSLT) |
| 7. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 28. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 8. Butin Tammy (PLRT) | 29. Maurissen Alain (PVL) |
| 9. Calame Monique (ELT) | 30. Mendy Vincent (Les Verts) |
| 10. Caron Simone (PSLT) | 31. Muster Michel (PSLT) |
| 11. Carvalho Alvaro (Les Verts) | 32. Paroz Isabelle (PLRT) |
| 12. Chassot Nadia (PLRT) | 33. Paviet-Salomon Bertrand (Les Verts) |
| 13. Cortina Céline (PLRT) | 34. Planas Clémence (Les Verts) |
| 14. Degiorgi Edith (ELT) | 35. Remexido Teresa (Les Verts) |
| 15. Ducraux Armand (ELT) | 36. Rotsch Michèle (PSLT) |
| 16. Fridez Alain (suppléant PLRT) | 37. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 17. Geijo José Luis (suppléant PVL) | 38. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 18. Glardon Philippe (suppléant PSLT) | 39. Smith Ted (PLRT) |
| 19. Gomes Bruno (PVL) | 40. Storrer Vincent (Les Verts) |
| 20. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 41. Vaucher Pascal (ELT) |
| 21. Hug Stéphane (PLRT) | |

Excusés :

- | | |
|---------------------------------|------------------------------|
| 1. Albert Patrick (PVL) | 3. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 2. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 4. Rieder Lionel (PLRT) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 22.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), membre
Dubosson Valérie (Les Verts), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), secrétaire
Hoffmann Heinz (PLRT), président
Rotsch Daniel (PSLT), vice-président

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2021 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination de 2 membres de la commission des travaux publics et des services industriels suite à la révision partielle du règlement général de commune le 25 février 2021

Sont nommés tacitement :

Philippe Mattmann (PSLT) et **Isabelle Paroz** (PLRT)

– Applaudissements –

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'acceptation d'un don de 16 tableaux de Monsieur György Ferenc Selmeci

Le président donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en décembre dernier, Monsieur Selmeci écrivait à la commune de La Tène pour exprimer son souhait de lui offrir une quinzaine de ses toiles. Le Conseil communal en profite ici pour lui exprimer sa gratitude. Ce don est fait sans conditions ni contrepartie. Il appartient maintenant au Conseil général de se prononcer sur l'acceptation de ce don. Je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux groupes.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le don qu'une personne physique ou morale fait à la commune est une marque d'estime et un geste d'une grande valeur morale. Il marque la qualité des actions de notre commune et la gratitude de ses citoyens et citoyennes à son égard.

Qu'advient-il de ces dons ? Nous savons que la plupart, pour ne pas dire tous sont stockés dans un local, certes adapté à la conservation d'œuvres d'art, et font l'objet d'un suivi par le biais d'une liste exhaustive qui récapitule les œuvres acquises. Mais il y a un mais : ces dons « rapportent » environ 100'000 francs à notre bilan mais coûtent aussi dans leur conservation et leur gestion. En plus, ce local ressemble à une oubliette et les œuvres qui y séjournent ne voient pratiquement plus la lumière du jour. Qui sait si un donateur ne nous a pas légué une fois un Picasso ou un Rembrandt qui somnole quelque part sous nos pieds ?

Ce n'est certainement pas le vœu du donateur ou de la donatrice que ses œuvres soient ainsi stockées ad aeternam et laissées à l'abandon. Une œuvre est faite pour être vue.

Le PLRT s'est demandé s'il était possible de vendre ces œuvres ou d'organiser une location annuelle ouverte aux citoyens et citoyennes de notre commune. Dans les deux cas, cela diminuerait les coûts d'entreposage et de gestion et redonnerait vie à ces œuvres.

Le PLRT apprécie à sa juste valeur le don fait par Monsieur Selmeci et l'en remercie.

Nous accepterons avec reconnaissance ce don de 16 œuvres mais nous espérons que nos autorités trouveront des solutions pour ressortir celles-ci et toutes les autres de leur cachot. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il est plutôt rare de voir des personnes faire part de leur gratitude envers leur commune.

C'est donc avec reconnaissance et remerciements que l'Entente de La Tène a accepté, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de préparation du 26 avril écoulé, ce don de 16 tableaux de la part de Monsieur Selmeci et qui seront inscrits au patrimoine financier de notre commune. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT, lors de sa séance du 28 avril afin de préparer la séance de ce soir, a échangé ses points de vue concernant l'acte citoyen d'offrir à la communauté un bien représentant à n'en pas douter pour le donateur, un geste fort et empreint d'une grande émotion.

Ce geste doit être reconnu par notre communauté. Ce citoyen doit être remercié par sa générosité et le PSLT accepte avec gratitude et à l'unanimité ce généreux cadeau. »

Tristan Amez-Droz (Les Verts), au nom des Verts : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts de La Tène a, lors de sa séance de préparation du Conseil général, accueilli avec enthousiasme l'intention de M. Selmeci de faire don de 16 de ses œuvres à la commune. Nous sommes tout à fait disposés à accepter cette donation.

Nous souhaitons remercier la commune pour l'attention particulière dont ont bénéficié nos aînés, notamment par la distribution de ces paniers qui ont su apporter un peu de gaieté en cette fin d'année 2020 particulière. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est avec plaisir que nous acceptons le don généreux de M. Selmeci. Nous espérons simplement que nous ne dérangerons pas le Picasso pour ranger ces œuvres et qu'elles trouveront un endroit propice pour être exposées. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 80'000 francs pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement

Vincent Mendy (Les Verts) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en raison de mes liens associatifs avec le club de foot, je vais me retirer de la séance. »

☞ Vincent Mendy quitte la salle.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est un contrôle électrique périodique qui a mis en évidence le mauvais état des mâts d'éclairage du terrain de foot. Certains d'entre eux pourrissent et doivent absolument être remplacés. Ce remplacement est également l'occasion d'améliorer l'éclairage existant, les luminaires actuels étant de l'halogénure d'ancienne génération, nécessitant 20 bonnes minutes pour atteindre un éclairage complet. Ainsi, le nouvel éclairage proposé sera composé de LED, permettra un allumage instantané et une meilleure répartition de la lumière. Il sera évidemment beaucoup moins gourmand en énergie et surtout les réglages permettront de réduire fortement la pollution lumineuse aux abords du terrain et en hauteur, ce qui sera bénéfique à la fois pour le voisinage et pour la faune. La qualité de l'éclairage sera nettement améliorée pour les joueurs et il sera dorénavant conforme aux normes en vigueur pour les terrains d'entraînement.

La variante choisie proposée par la société Soluxa a pour point fort d'avoir été conçue par un spécialiste de l'éclairage, qui nous propose une solution sur mesure adaptée à un terrain de sport. En plus d'être la variante la moins coûteuse, elle est avant tout la plus spécifique et la mieux étudiée. Nous allons obtenir une subvention d'environ 5'000 francs pour la rénovation des luminaires, subvention octroyée aux projets de rénovation d'éclairage d'installations sportives. Cette information ne figure pas dans le rapport mais a été communiquée lors des commissions.

Ainsi, le remplacement de ces mâts permettra une mise en conformité au niveau de la sécurité, une adéquation aux normes pour les terrains d'entraînement, une augmentation du confort lumineux pour les usagers et une réduction de la pollution lumineuse. Je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux commissions.

Maurice Binggeli (PSLT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie en date du 20 avril pour débattre des sujets traités lors de la séance de ce soir.

Un seul point de l'ordre du jour demande l'avis de cette commission et je m'exprime donc au nom de la commission financière au sujet de cette demande de crédit de 80'000 francs pour le remplacement des mâts et de l'éclairage du terrain d'entraînement du FC Marin.

Une longue discussion a fait ressortir un vieux serpent de mer au sujet de l'équité de subventionnement direct et indirect des sociétés locales, mais ce cela n'est pas le sujet que nous traitons ce soir !

Le remplacement de ces mâts est une nécessité, ils ont vécu et certains penchent dangereusement. Le remplacement des luminaires à ampoules, gourmandes en énergie et dispensant la lumière à tout le quartier par des luminaires LED moins gourmands en énergie et dont la luminosité peut être dirigée plus spécifiquement sur l'aire de jeu, est soutenu par la commission.

Il a été répondu à une questions concernant l'abandon de l'option 2.1 qui présentait l'avantage de n'avoir que 10 points lumineux au lieu de 12, que celle-ci n'était pas plus avantageuse au niveau de la consommation énergétique car la puissance totale nécessaire était la même pour 10 ou 12 points lumineux.

Une autre question portant sur le choix de la société et de sa fiabilité dans la durée a été soulevée par la commission. Il semble que la société choisie ait de l'expérience dans le domaine car c'est une branche d'une autre entreprise plus ancienne qui effectuera les travaux.

La qualité des luminaires fournis ne peut pas être comparée entre les 2 sociétés, tous les LED fournis venant de Chine, nous ne pouvons qu'espérer que la société ait fait le choix de s'approvisionner chez un fournisseur de qualité.

C'est donc à la majorité et 1 abstention que la commission financière a accepté de soutenir le rapport du Conseil communal. »

Ted Smith (PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 29 avril, la commission de l'environnement et du développement durable a étudié le rapport concernant une demande de crédit d'engagement de 80'000 francs pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement du FC Marin.

L'information fournie par la conseillère communale Valérie Dubosson, avec l'appui de M. Karg, chef du service Infrastructures, nous a permis de bien comprendre les enjeux.

La solution proposée dans l'offre au numéro 2.3, préconisée par le Conseil communal, a été retenue par la commission, convaincue par les éléments suivants :

- l'utilisation des fondations en béton existantes pour poser les mâts en bois
- les avantages d'un système LED : enclenchement rapide (actuellement 20 minutes), puissance d'éclairage variable, possibilité d'éclairer une partie du terrain seulement et moins énergivore que les luminaires en halogénure actuels ; de plus, il y aura moins de pollution lumineuse, appréciable pour le quartier d'habitation attenant. La couleur de la lumière ressemble au spectre de la lumière du jour, donc favorable pour le vivant

Une des questions posées est restée sans réponse pour l'instant, à savoir si les luminaires de l'offre 2.3 sont d'une marque de bonne réputation et établie sur le marché de l'éclairage public, afin d'éviter l'obsolescence dans un futur proche, avec des coûts associés.

Une recommandation accompagne notre préavis positif : insister auprès du FC d'éteindre les luminaires dès la fin de l'entraînement, maintenant que l'enclenchement et le déclenchement sont devenus instantanés. Le Conseil communal pourra inciter le club à consommer le moins possible, par exemple à travers le contrat de location.

La commission de l'environnement et du développement durable a accepté la demande de crédit à l'unanimité. »

Vincent Storrer (Les Verts), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission des travaux publics et des services industriels s'est réunie le 22 avril 2021 afin d'examiner la demande de crédit d'engagement de 80'000 francs pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement.

Les délibérations ont porté sur les points suivants :

- la sécurité par rapport à l'état des mâts
- les différentes offres
- l'amélioration de la répartition de la lumière
- l'amélioration de l'impact sur les habitations et la faune
- l'économie d'énergie
- la gestion des luminaires permettant différents éclairages

Au final et après délibérations, la commission exprime un préavis favorable, à l'unanimité de ses membres, concernant la demande de crédit d'engagement pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement. »

Céline Cortina (PLRT) au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics s'est retrouvée en séance le 29 avril 2021. Nous avons étudié attentivement le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 80'000 francs pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement.

Nous tenons déjà à remercier le Conseil communal pour son excellent rapport.

Nous sommes tous d'accord que le remplacement de ces mâts est nécessaire pour la sécurité des joueurs, des riverains et des utilisateurs du parking et le délai pour le remplacement de ces mâts a déjà été prolongé.

La qualité de l'éclairage choisi permet d'améliorer le confort des riverains mais aussi de la faune grâce à un éclairage ciblé à intensité réglable et la qualité de LED choisi s'assimile à la lumière du jour.

Suite à l'état des lieux fait par un ingénieur, la solidité des socles permet d'accueillir de nouveaux mâts ce qui permet d'éviter des travaux de génie civil coûteux.

Nous saluons également le choix de l'entreprise Soluxa qui s'est installée dernièrement dans la commune.

La commission culture, sport, loisirs, tourisme et espace publics préavise favorablement ce dossier à l'unanimité de ses membres. Merci de votre attention. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, alors que notre commune est en constant développement, il est important qu'elle puisse offrir à ses habitantes et habitants des infrastructures et des installations dignes de ces noms, notamment dans le domaine du sport.

C'est donc avec toute l'attention voulue que L'Entente de La Tène a étudié, dans sa séance de préparation du 26 avril écoulé, cette demande de crédit pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement du FC Marin-Sports.

L'état des lieux fait apparaître clairement que ces installations électriques ont fait leur temps. Les mâts ne garantissent plus toute la sécurité voulue. La maintenance et la consommation en électricité ne répondent plus aux normes actuelles. Il y a donc lieu d'y remédier rapidement.

Le rapport à l'appui de cette demande de crédit présente différentes variantes de conception et démontre que ce projet a bien été étudié et que sa réalisation permettra aussi de mettre à jour les conventions régissant la mise à disposition et l'entretien des terrains de jeux entre la commune et le club de football.

C'est donc à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, que l'Entente de La Tène soutiendra cette demande de crédit. »

Stéphane Hug (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, concernant le rapport du Conseil communal pour une demande de crédit d'engagement de 80'000 francs pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement, le groupe PLRT a voté à l'unanimité moins une abstention en faveur du projet proposé par le Conseil communal.

La vétusté des mâts signalée par l'entreprise mandatée dans le rapport engendre des problèmes de sécurité que nous ne pouvons laisser en suspens plus longtemps sous risque d'un accident.

De plus, l'actuel éclairage énergivore n'est optimal ni pour les sportifs ni pour les voisins directs. L'éclairage LED futur permettra une économie d'énergie, un enclenchement rapide, et une qualité d'éclairage selon les nouvelles normes en vigueur.

Concernant son financement, le choix de la variante 2.3 avec l'utilisation des socles actuels et la pose de mâts en bois nous paraît la plus raisonnable dans un souci de gestion des coûts. Cependant, nous tenons à relever que l'utilisation du fonds à vocation énergétique n'est à notre avis pas appropriée dans ce cas. L'utilisation des LED n'est plus une mesure spéciale à l'heure actuelle mais une évidence.

Nous sommes heureux de constater que la convention entre la commune et le FC Marin sera revue, ainsi que la tarification de la mise à disposition des terrains. En effet, le FC Marin bénéficie de prestations importantes financées par la commune. Par conséquent, cette adaptation est nécessaire.

Nous tenons encore à demander qu'au vu des investissements consentis par la commune auprès du FC Marin, celui-ci participe de manière régulière aux manifestations de la commune. Merci. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 27 avril, le PVL a examiné avec attention le rapport du Conseil communal. Cette demande de crédit a généré un long débat au sein de notre groupe. Nous avons posé beaucoup

de questions sur la nécessité de développer ce coin de loisirs de notre commune où un grand nombre de nos jeunes trouvent du plaisir et peuvent se distraire, évidemment avec un cadre de professionnels et de bénévoles qui entourent ces jeunes sportifs.

Offrir une sécurité optimale pour les utilisateurs, respecter l'environnement tout en ajoutant des retours économiques, protéger les résidents grâce aux expansions d'éclairage aux alentours des terrains de football, sont quelques-uns des avantages indéniables de ce projet.

C'est donc à l'unanimité que notre groupe acceptera la demande de crédit. Merci. »

Vincent Storrer (Les Verts), au nom des Verts : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les Verts se sont réunis le 22 avril 2021 afin d'examiner la demande de crédit d'engagement de 80'000 francs pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement.

Je vérifierai si vous m'avez bien écouté et si vous avez relevé les différences avec mon précédent rapport.

Nos échanges ont porté sur les points suivants :

- la sécurité par rapport à l'état des mâts
- l'importance du sport pour les enfants
- l'amélioration de l'impact sur la faune et les habitations
- l'économie d'énergie
- l'amélioration de la répartition de la lumière
- la gestion des luminaires permettant différents éclairages

Au final et après délibérations, les Verts expriment un préavis favorable à l'unanimité de ses membres concernant la demande de crédit d'engagement pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain d'entraînement. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT, dans sa séance du 28 avril a approuvé l'assainissement des infrastructures d'éclairage du terrain d'entraînement.

Le PSLT avait déposé une motion sur l'extinction des éclairages publics, nous trouvons important d'en tenir compte dans ce dossier, de rendre attentifs les utilisateurs du terrain d'entraînement de regrouper le plus possible les entraînements en début de soirée quand il fait encore jour.

Le dossier de présentation est très complet et nous trouvons judicieux le fait d'attribuer le mandat des travaux à une entreprise locale comme Soluxa. Toutefois, nous espérons que la raison sociale de cette société sera garantie sur le long terme

Nous sommes également sensibles à la plus faible consommation en énergie

C'est donc pour toutes ces raisons que le PSLT soutient avec une belle majorité ce crédit. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 39 voix et 1 abstention.

↪ Retour de Vincent Mendy dans la salle après la prise d'acte.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du groupe PLRT-PDCT « Pour un centre médical sur le territoire de La Tène »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette réponse est l'image du moment. Comme présenté dans le rapport, ce dossier est toujours d'actualité et nous étudierons toutes les opportunités qui se présenteront à nous. »

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au nom du groupe « plus que » PLRT (le PDC ayant disparu), je remercie le Conseil communal de son rapport. Nous constatons que le problème reste entier. Sur la forme, merci d'avoir fait les études. Sur le fond, nous restons un petit peu sur notre faim.

Nous vous rendons attentifs à deux éléments nouveaux, soit la fermeture du poste de police et la reconversion de certains centres commerciaux, qui peuvent offrir de nouvelles pistes.

Nous espérons avoir bientôt un rapport final confirmant que l'objectif est atteint. Merci de votre attention. »

7. Projet d'arrêté du PVL « Modification du règlement de commune pour rétablir les compétences du Conseil général sur les transactions immobilières du patrimoine financier (PF)

Le président donne la parole à l'initiant.

Alain Maurissen (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je serai bref, le rapport qui vous a été soumis étant déjà suffisamment long ! Même le titre à lui seul est long !

Mais le sujet est d'importance ! En effet, est-il normal que 3 personnes de notre commune disposent à elles seules du pouvoir de vendre ou de céder les droits d'objets tels que le port de La Ramée, La Tène, des installations sportives, des immeubles, des terrains... puisqu'il suffit de la décision d'une majorité du Conseil communal pour ce faire.

Le CIS a été vendu le 1^{er} janvier 2017, soit quelques jours après l'inscription au registre du commerce d'une nouvelle société, créée pour l'occasion. Les conseillers généraux ont été avertis comme tout le monde par voie de presse et un tout-ménage ! Aujourd'hui encore, les raisons profondes de cette vente, les modalités de la vente et le bénéfice que pourrait en retirer notre commune sont inconnus de votre Autorité. La réponse est claire, nous ne considérons pas ça comme normal !

Nous tenons à ce que le Conseil général puisse avaliser de telles transactions financières et que ce privilège ne soit pas réservé qu'au Conseil d'Etat comme c'est le cas actuellement.

Exiger que le Conseil général puisse avoir son mot à dire, c'est aussi donner à la population la possibilité de s'opposer à un projet qui ne lui conviendrait pas, ce qui nous semble être un droit fondamental.

Le service des communes a émis un préavis négatif sur la recevabilité de l'arrêté que nous vous proposons ce soir.

Nous ne comprenons pas cette position et ce qui peut la justifier puisque nous nous sommes inspirés des règlements communaux de la ville de Neuchâtel qui je cite :

« Sauf exception dûment justifiée, toute vente d'objet immobilier propriété de la commune fait l'objet d'une publication sous forme d'appel d'offres dans le Bulletin officiel, dans le quotidien régional le plus lu et sur le site internet de la Ville, ou sous toute autre forme appropriée. »

Et encore :

« Les décisions du Conseil communal relatives aux opérations immobilières du patrimoine financier doivent faire l'objet d'un arrêté. »

Il est également à noter que la ville de Neuchâtel définit son patrimoine administratif de la sorte :

« Les terrains se trouvant en zone d'utilité publique (ZUP), en zone touristique et en zone verte sont attribués au patrimoine administratif. »

En clair, en plus de l'« hiatus » découvert dans la loi sur les communes, nous sommes tombés sur un autre problème assez complexe, je cite le service des communes :

« Dans le cadre des réflexions qui sont les nôtres en lien avec la révision de la loi sur les communes, nous intégrons le rôle accru que peut, doit ou souhaite jouer le Conseil général lors de certaines transactions qui à l'évidence dépassent le seul cadre strict de la gestion d'un portefeuille de placement, tout en devant également assurer la réactivité que permet la compétence de l'exécutif et que le législateur a souhaité favoriser. »

De toute évidence, il n'est donc pas possible d'avancer sur ce dossier en l'état et le PVL de La Tène retire donc sa proposition d'arrêté.

L'urgence n'est plus de mise puisque nous avons été informés que la cession des droits sur le camping ferait l'objet d'une large publication permettant à de nombreux soumissionnaires d'y répondre.

Nous reviendrons donc vers vous en temps voulu ! Je vous remercie pour votre attention. »

8. Motion du PSLT « Fusion »

Le président donne la parole aux motionnaires

Michel Muster (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, 10 raisons pour soutenir la motion du PSLT :

1. L'idée de cette motion du PSLT n'est pas de mettre à la poubelle un projet naissant, soit PP+, mais d'élargir les investigations sur le périmètre. PP+ est à notre sens trop petit et manque de perspectives.
2. Nous souhaitons donner au Conseil communal la légitimité de travailler sur un projet de fusion satisfaisant la population de La Tène.
3. Les citoyennes et citoyens de la commune de La Tène sont ouverts à l'idée de fusionner. Nous avons déjà passé par la case fusionnette il y a 12 ans et nous nous sommes investis à deux reprises dans deux processus qui malheureusement ont capoté. Ceci montre l'ouverture d'esprit de nos administrés, puisque ces deux processus n'émanent pas de La Tène.
4. Le PSLT n'est pas convaincu que PP+ réponde à la volonté de la population de La Tène de s'inscrire dans une région plus vaste, ceci malgré un sondage. PP+ c'est environ 10'000 habitants, soit le double de notre propre population actuelle. Neuchâtel actuel, c'est 45'000 habitants, avec nous cela serait 50'000 habitants soit 10 fois plus.
5. Qui décide un regroupement, respectivement une fusion ? Qui doit conduire la destinée des Laténiennes et Laténiens ? Est-ce le Conseil communal ? La commission de fusion ? le Conseil général ? La population ? Aujourd'hui, le PSLT pense que ça doit être le Conseil communal soutenu par la commission de fusion.
6. Une fusion pour quoi faire ? Aucun projet de société concret n'émerge pour le moment des travaux. PP+ répond à une demande de la commune d'Enges. Qu'est-ce que PP+ peut offrir ? De quoi les PP+iennes et PP+iens ont-ils besoin ? Nul ne le sait et le sondage ne le dit pas.
7. Une fusion doit servir à quelque chose. Tout en préservant l'identité locale, pour une fusion réussie, il faut à notre sens que les populations réunies aient quelque chose en commun. Nous pensons que la population laténiennne est plus citadine que villageoise, elle aspire à vivre dans un espace qui offre un maximum de services aux dimensions éducatives, culturelles, sportives, environnementales et sécuritaires. D'ailleurs, lors de votations et d'élections, les résultats entre La Tène et Neuchâtel sont souvent proches.
8. Et de l'identité locale ? Ce n'est pas parce que le périmètre est grand et englobe une population de 50'000 habitants que tous les groupes communaux sont assimilés de la même façon. Dans sa convention de fusion, Neuchâtel à l'instar de Lugano et d'autres agglomérations fusionnées prévoit d'accorder une autonomie aux populations des anciennes communes (Corcelles, Cormondrèche, Valangin) et crée des quartiers avec une certaine autonomie. A La Tène nous arrivons à nous le représenter ; par l'exemple des sociétés d'émulation à Thielle-Wavre ou Marin-Epagner.
9. Pour le moment, Val-de-Travers, Val-de-Ruz et La Grande-Béroche nous montrent qu'une fusion à grande échelle fonctionne bien, alors qu'une plus petite fusion comme Milvignes est plus problématique. PP+ ne risque-t-elle pas de subir le même sort que Milvignes ?
10. Enfin, l'argument que La Tène n'a pas de frontières avec Neuchâtel n'est pas rédhibitoire. Si nous prenons l'exemple du canton de Fribourg et de ses enclaves. Les moyens de transports et de communication actuels relient déjà notre commune à la ville. Et qui sait, à terme, nos voisins feront peut-être la même démarche que nous vous proposons à savoir d'envisager de devenir de nouveaux quartiers de la commune de Neuchâtel.

« L'union fait la force » et en intégrant un plus grand périmètre La Tène prêtera ses forces à l'agglomération neuchâteloise qui rayonnera encore plus sur le plan cantonal, romand et suisse. Invitons nos petites sœurs, qui sont Saint-Blaise, Hauterive et Enges à réfléchir dans ce sens. Cet élan n'est pas nouveau d'ailleurs bien avant notre fusion, la nôtre ! Au début des années 2000, les autorités du

Littoral Est avaient été conviées à une croisière dont l'objectif était de faire naître l'envie de ne créer qu'une seule commune en considérant, vu du lac, l'homogénéité du bâti de Serrières à Marin.

Ouvrons-nous au futur, soyons visionnaires, pour une Fusion d'horizon plus large. A La Tène, nous sommes des Neuchâteloises et des Neuchâtelois, le PSLT en est persuadé ; associons-nous à un projet séduisant.

D'où les termes de la motion que nous vous présentons : élargissons les investigations pour opérer dignement un rapprochement de communes et mandatons le Conseil communal pour ce faire.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal se pose également passablement de questions sur la fusion de la PP+ d'environ 10'000 habitants et est aussi sceptique sur la plus-value de cette dernière.

Nous pensons que si nous devons fusionner, nous devrions directement le faire à une plus grande échelle, soit avec Neuchâtel qui nous apporterait des infrastructures élargies, du personnel qualifié et quantitatif et des services ou agrandirait l'offre aux autres communes de l'Entre-deux-Lacs.

Lors de nos rencontres avec la Ville de Neuchâtel, le sujet a déjà été mis sur la table. Ils n'ont pas caché leur intérêt en disant que la porte était ouverte.

Bien que la commune de Lignières ou même celles de Cressier ou Cornaux savent qu'un projet de fusion est en cours et même si elles pensent ne pas pouvoir en faire partie, elles ne se sont pas manifestées pour autant pour essayer d'entrer dans le processus.

Après un bref sondage oral auprès des jeunes et des nouveaux arrivants, la réponse sur « Connaissez-vous la Paroisse politique » et « Que pensez-vous de la commune d'Enges et d'Hauterive ? », le résultat parle de lui-même ; 90% ne peuvent pas donner de réponse au sujet de la Paroisse politique et aucun intérêt n'a été décelé pour ces communes.

Leurs intérêts ou visions sont plutôt tournés vers Neuchâtel, car ils y trouvent toutes les infrastructures recherchées. Ils pensent également qu'avec Neuchâtel, un développement des transports publics, des services et des infrastructures seraient plus simple.

Nous pensons qu'à terme une commune du Littoral se formera, donc autant fusionner directement avec Neuchâtel, ce qui engendrera moins de frais qu'une fusion en deux fois. La population ne devra pas non plus voter deux fois ou s'adapter à chaque étape de mise en œuvre des fusions, avec tous les changements que cela implique.

Néanmoins, la Paroisse, dont La Tène, a répondu à l'appel d'aide d'Enges qui rencontre de gros problèmes de gestion communale, dès lors qu'elle est trop petite pour suivre tous les dossiers.

Même si le Conseil communal n'a aucun mandat, nous sommes un peu empruntés. Une commission de fusion créée par le Conseil général a accepté de travailler sur la fusion Paroisse politique+.

Si vous acceptez cette motion, le Conseil communal devra travailler en parallèle avec celle-ci, ce qui nous semble un peu contre-productif.

De plus, le résultat du sondage que les 4 commissions de fusion ont lancé en commun, avec l'accord de notre Conseil général, est sans équivoque, la population s'est prononcée pour une étude de la fusion « Paroisse politique+ ».

Pour ces raisons, le Conseil communal ne veut pas se prononcer et laisse le Conseil général décider. Merci pour votre attention. »

Pascal Vaucher, au nom de la commission de fusion : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Tout d'abord et à titre personnel, je dois dire que je ne suis absolument pas opposé à une future fusion avec la ville de Neuchâtel. Je m'étais d'ailleurs exprimé dans ce sens lors de la séance du Conseil général de La Tène du 2 mai 2013. Je cite : « Le projet du Nouveau Neuchâtel sort largement en tête avec un coefficient fiscal d'équilibre de 62 points contre 68 pour le Grand-Entre-deux-Lacs. Et il va sans dire que nous faisons déjà implicitement partie de l'agglomération neuchâteloise. On peut même parler d'unité urbaine, puisqu'il y a une continuité du bâti, avec notamment une ligne de trolleybus reliant Corcelles-Cormondèche à La Tène. » Fin de citation.

La motion du PSLT, par contre, ne tient absolument pas compte de la continuité du bâti, puisqu'elle ignore complètement les communes d'Hauterive et de Saint-Blaise.

Maintenant, en tant que président de la commission de fusion, je me dois de signaler que cette motion est totalement anachronique et que l'argumentaire des motionnaires comporte de nombreuses inexactitudes.

Tout d'abord, ce ne sont pas les autres communes qui ont imposé un sondage à la commune de La Tène.

Pour rappel, après les deux échecs en votation de la fusion de l'Entre-deux-Lacs, certains affirmaient que la population en avait marre et qu'il fallait attendre au moins deux législatures avant d'envisager un nouveau processus de fusion. D'autres au contraire affirmaient qu'au vu des résultats des votations dans notre commune, toute fusion était acquise à La Tène ...

De même, pour tenter de définir le périmètre de la fusion, avec Neuchâtel pour certains, tout le Littoral pour d'autres, la majorité des membres de la commission de fusion s'est toutefois prononcée pour la Paroisse politique + Enges.

Mais tout cela ne reflétait que l'opinion des politiques. Qu'en était-il de la population ? Parce qu'au final, c'est la population qui décide d'une fusion.

D'où la nécessité d'un sondage. Il était clair qu'avant de s'engager dans un processus de fusion, il fallait s'assurer que la population était ouverte à l'idée d'une fusion et que le périmètre envisagé, soit la Paroisse politique + Enges, était adéquat.

Notre commission de fusion a insisté pour que le sondage soit mené par un organisme indépendant des autorités communales et que le même questionnaire soit utilisé dans les 4 communes concernées. La mise au point de ce questionnaire a nécessité de nombreux échanges entre les 4 commissions de fusion et également avec l'institut MIS Trend.

Ce sondage et son budget de 10'000 francs a par ailleurs été approuvé par le Conseil général de La Tène le 13 juin 2019. Au final la facture s'est élevée à 7'613 francs.

Le sondage a été lancé le 27 mars 2020 avec pour objectifs de mesurer :

- les intentions de vote actuelles vis-à-vis du projet de fusion à 4 communes
- l'importance des arguments pour et contre le projet
- l'intérêt pour d'autres possibilités de fusion

Et voici, en quelques chiffres, les résultats qui ont été communiqués en juin 2020 :

- participation 52.9%
- 62% en faveur de la PP+ (35% très favorable, 77% à Enges)
- 18% contre
- 20% d'indécis ou sans opinion
- marge d'erreur de 3.1 % pour La Tène
- très peu de disparités entre les communes de La Tène, Saint-Blaise et Hauterive
- une majorité des répondants interrogés ne souhaite pas une fusion à un autre niveau que celui des quatre communes proposées
- quand une fusion à un autre niveau est souhaitée, c'est une fusion avec les communes de l'Entre-deux-Lacs qui est privilégiée, notamment dans la commune de La Tène

C'est donc bien la Paroisse politique + Enges qui a été plébiscitée par la population, avec une éventuelle extension du côté de l'Entre-deux-Lacs.

En fait, les résultats du sondage de 2020 confirment les résultats obtenus en 2013 par un sondage commandé alors par le Conseil communal de La Tène (pour 10'000 francs, sans compter les frais de ports et le travail de l'administration) et qui voyaient à l'époque déjà la fusion avec Neuchâtel terminer en queue de peloton avec un score de 167 points contre 626 points pour la Paroisse politique + Enges.

D'ailleurs, si mes souvenirs sont exacts, un des motionnaires était au Conseil communal à l'époque et aurait pu en tirer les conclusions nécessaires. Une fusion avec Neuchâtel, peut-être, mais certainement pas dans un futur proche.

Les motionnaires relèvent également que pour l'instant aucun projet de société n'émerge et que le Conseil communal n'a pas reçu de mandat du Conseil général. C'est tout à fait normal, le processus d'étude de la fusion n'a pas été formellement lancé. Les quatre commissions de fusion se sont attachées dans un premier temps à établir les chances de succès de cette fusion. Fort des résultats du sondage, elles travaillent actuellement à la rédaction d'un rapport commun et d'un arrêté permettant de constituer un Copil et les groupes de travail nécessaires au démarrage du processus d'étude proprement dit.

Renseignements pris auprès d'un fin connaisseur de l'histoire régionale, Monsieur Claude Zweiacker, il a existé depuis fort longtemps dans notre région deux entités intercommunales : la Paroisse politique (laïque) et la Paroisse ecclésiastique (religieuse) qui recouvraient, à l'époque à peu près le même territoire.

La Paroisse civile de La Tène, Saint-Blaise et Hauterive (+ Enges) constitue la plus ancienne entité intercommunale de notre région.

Tant qu'à parler de petites fusions, il faut également relever que la commune résultant de cette fusion serait la quatrième commune du canton de Neuchâtel en termes de population, derrière Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Ruz, mais devant Le Locle et Val-de-Travers.

C'est avec une majorité de 6 contre 1, que la commission de fusion vous recommande de refuser cette motion qui va à l'encontre de l'avis exprimé par la population laténienne à l'occasion des deux derniers sondages. Merci »

Le président donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR rejette avec vigueur et conviction cette motion qui n'a pas manqué de nous surprendre, voire d'irriter certains de nos membres au vu des travaux engagés durant l'ancienne législature. Les résultats du sondage que nous avons lancé en 2020 démontraient une assez confortable majorité des sondés en faveur de la fusion au sein de la Paroisse politique + Enges - en bref, la commune du Bas-Lac avec ses Mayens. Plus précisément, le sondage posait la question (sur insistance d'ailleurs d'un représentant du PSLT à la commission de fusion) de la préférence pour une fusion à une autre échelle que celle de la Paroisse +. Or, les votes pour cette autre forme de fusion n'ont représenté que 25% et en réponse à la question subsidiaire, avec quelle autre communes fusionner, les réponses se tournaient vers l'Entre-deux-Lacs et pas vers Neuchâtel pour notre commune. A quoi sert-il de faire des sondages si c'est pour ne pas les respecter ?

Mais pour rester positif, cette motion, que nous vous encourageons à refuser, aura au moins le mérite de clarifier les positions et la suite des travaux pour cette législature. Nous sommes rassurés en entendant le Conseil communal dire qu'il est indécis car après ce refus clair et net de cette motion il pourra déléguer dans les institutions de fusion des représentants motivés à faire avancer le dossier pour la fin de la législature.

Pour le PLR cela reste un objectif clair pour les raisons suivantes :

- la volonté de notre population et celle des 3 autres communes à travailler ensemble selon les résultats du sondage précité
- une réunion de communes de tailles semblables avec une proximité et une ambiance villageoise, de nombreux intérêts communs (écoles, églises, loisirs, commerces)
- la proximité et cette volonté de consommer et vivre localement s'est renforcée en cette période de Covid ; nous avons tout sur place entre nos communes (montagne, commerces, emplois, espace culturel, églises, lac, ports, gares, bus...) pourquoi devoir aller encombrer la Ville de Neuchâtel déjà bien dense pour nous rendre dans une administration centralisée ?
- nous voulons en outre conserver le plus de pouvoir de proximité pour traiter les dossiers importants pour nos communes comme l'aménagement du territoire, le PDE, la mobilité douce ...
- nous savons en outre que Saint-Blaise et Hauterive (cette dernière a notamment beaucoup hésité), ne veulent pas d'une fusion avec Neuchâtel ; nous ne trouvons pas cohérent d'envisager devenir une enclave !

- enfin, nous pensons objectivement que Neuchâtel aura bien assez de travail pour intégrer Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin avant de s'occuper de nous
- donc de grâce, au vu de ces arguments, soyons clairs et enterrons cette motion ; concentrons notre énergie à préparer une belle commune du Bas-Lac, avec ses Mayens, proche de ses citoyens et de leurs préoccupations

Merci de votre attention. »

Geijo José Luis (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 27 avril dernier, le parti Vert-Libéral de La Tène a examiné avec attention la motion du PSLT intitulée « Fusion ».

Après discussions, notre groupe ne s'est pas laissé convaincre par les arguments développés par le PSLT conduisant à demander au Conseil communal de se rapprocher de Neuchâtel afin d'envisager un rapprochement en vue d'une fusion.

Nous pensons au contraire qu'il faut persévérer dans la politique des petits pas et poursuivre dans les efforts actuellement entrepris avec les communes d'Hauterive, Saint-Blaise et Enges en vue d'une première union à quatre avant d'envisager une fusion à plus large échelle, qui inclurait éventuellement Neuchâtel.

C'est donc à l'unanimité que notre groupe s'est prononcé contre ce rapport. »

Tristan Amez-Droz (Les Verts), au nom des Verts : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance de préparation du Conseil général, les Vert.e.s de La Tène ont étudié attentivement le texte de la motion proposé par le PSLT.

Nous partageons l'envie de voir notre commune s'épanouir et continuer à améliorer la qualité de vie de ses habitants et nous voulons tout mettre en œuvre pour que les intérêts de la population laténiennaise soient pris en compte. C'est justement là que nous avons vu une faiblesse. Pourquoi Neuchâtel ? L'éloignement géographique ne risquerait-il pas de faire de notre commune une banlieue oubliée par les autorités de la Ville, une enclave du bout du lac séparée par 2 communes du reste du territoire communal de Neuchâtel ?

Nous comprenons bien la force d'attraction que peut susciter la vie citadine ainsi que le dynamisme culturel et le large panel d'activités qu'une ville peut apporter, mais cela ne nous semble pas suffisant pour accepter la proposition.

On pourrait encore ajouter que la récente fusion de Neuchâtel avec Peseux, Valangin et Corcelles-Cormondrèche doit encore se mettre en place. Laissons donc le temps au temps.

Cependant, il n'est pas exclu qu'un jour une fusion bien plus large regroupant les communes du Littoral se dessine. Nous devrions alors à nouveau étudier la question.

Nous rappelons tout de même que les Vert.e.s de La Tène sont ouverts à une potentielle fusion, mais cette motion ne nous semble pour le moment pas aller dans la bonne direction. Merci »

Armand Ducraux (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les membres de l'ELT ont débattu de la motion « Fusion » du PSLT lors de leur rencontre de préparation du 26 avril dernier.

La majorité des membres de l'ELT considère la fusion « Paroisse politique + » comme une étape intermédiaire, qui à moyen ou long terme conduira vraisemblablement La Tène vers un projet de commune plus ambitieux. Sur le fond, les membres de l'ELT verraient plutôt d'un bon œil une fusion avec Neuchâtel, idéalement de manière synchronisée avec les communes voisines.

Toutefois, tant le timing que la forme de cette motion ne nous convainquent pas !

Nous sommes en effet surpris par le ton de défiance de cette motion envers les travaux accomplis et en cours. Nous considérons cette démarche inopportune alors qu'une commission ad hoc créée pour étudier la faisabilité d'engager le processus « PP+ » travaille et collabore étroitement avec les autres communes engagées dans ce processus depuis bientôt trois ans.

Au moment du vote, la majorité des membres présents de l'ELT se sont abstenus. Merci. »

Le président procède au vote de l'entrée en matière de la motion, qui est refusée par 31 contre, 6 pour et 3 abstentions.

9. Motion des Verts « Exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune de La Tène »

Le président donne la parole aux motionnaires.

Clémence Planas (Les Verts) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre groupe Vert a récemment fait une découverte surprenante ! Nous avons beau chercher, difficile voire presque impossible de trouver une toiture d'un bâtiment appartenant à la commune de La Tène pourvue en panneaux photovoltaïques. Et pourtant, notre commune possède une vingtaine d'infrastructures, dont une grande majorité tout à fait adaptée pour accueillir ce type d'installations. Après la surprise, place à l'action. Ce soir, nous vous proposons d'accepter la motion intitulée « Exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune de La Tène » et ceci pour deux raisons principales :

- Première raison : parce que nous n'avons tout simplement pas le choix ! En 2017, le peuple a accepté la Stratégie énergétique 2050. D'ici là et pour assurer un avenir à notre planète et à ses habitant-e-s, nous devons, entre autre, miser sur la production d'énergie propre et indigène ! La commune de La Tène dispose d'un potentiel solaire très intéressant. Il serait tout bonnement inconscient de ne pas l'exploiter dans un futur plus ou moins proche ! Nous faisons ici appel à votre bon sens et à vos convictions écologistes que nous avons eu le plaisir de découvrir au fil des semaines.
- Deuxième raison : celle-ci complète la première. La Confédération exhorte les propriétaires de bâtiments à les équiper de panneaux photovoltaïques. La loi cantonale sur l'énergie et son règlement d'exécution stipule que le canton et les communes ont un devoir d'exemplarité en la matière ! A nous donc de montrer le bon exemple ! D'autant plus qu'à l'heure actuelle, garnir les toitures de capteurs solaires est aussi simple que rentable.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert-e-s de La Tène vous demande d'accepter la motion « Exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune de La Tène » demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'exploiter le potentiel solaire de tous les bâtiments appartenant à la commune en recouvrant un maximum de surfaces pertinentes en panneaux photovoltaïques. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous fais part d'un peu d'historique au sujet des bâtiments communaux.

La commune de La Tène a consenti un très grand effort dans le domaine de l'assainissement de ses bâtiments en faveur de l'écologie. Cela représente des investissements financiers importants et des efforts considérables en termes de management de ces projets.

Permettez-moi de rappeler quelques investissements importants effectués ces dernières années :

Le plus grand complexe de bâtiments est celui des collèges à Marin et de l'Espace Perrier. En 2014, nous avons remplacé deux brûleurs à gaz par une installation de production de chaleur innovatrice en combinant une PAC avec géothermie avec un couplage chaleur-force, tout en ajoutant des panneaux solaires. Le résultat permet une diminution importante de la consommation d'énergie, soit de 40% du gaz et de 60% de l'électricité. L'investissement financier a été de l'ordre d'un million de francs.

En 2017, nous avons remplacé la chaudière des bâtiments communaux à Wavre. Il s'agit de l'ancienne administration et du collège, qui étaient chauffés par un brûleur à mazout. Le montant de l'investissement s'élève à environ 125'000 francs et nous avons installé une chaudière à pellets.

En 2019, nous avons investi à peu près la même somme pour remplacer la chaudière de l'immeuble Auguste-Bachelin 4 et 6. Nous avons à nouveau opté pour la variante à pellets – un agent énergétique renouvelable. En même temps, nous avons mieux isolé une partie de l'immeuble.

Comme vous le savez toutes et tous, le projet de réfection du collège des Tertres est motivé tout d'abord par une économie drastique de la consommation de chaleur par le remplacement des façades et des fenêtres et la pose de 350 m² panneaux photovoltaïques.

La considération du Conseil communal envers la motion est la suivante.

Le Conseil communal est sensibilisé à tous les aspects environnementaux et surtout dans le domaine des bâtiments. La commune possède un rôle d'exemplarité et nous en sommes conscients. Nous estimons par contre la mesure de pose de panneaux solaires trop restrictive. L'assainissement énergétique d'un bâtiment comprend beaucoup d'aspects comme l'état de la toiture, l'isolation des

fenêtres et des façades, l'agent énergétique pour le chauffage et l'eau chaude ainsi que la consommation électrique. L'analyse de chaque bâtiment doit être effectuée sérieusement avant d'entreprendre des mesures. Un premier pas est le certificat énergétique cantonal des bâtiments – le fameux CECB. La commune a établi pour tous les immeubles le CECB comme base pour une planification des mesures.

Exiger aujourd'hui par une motion l'exploitation du potentiel solaire ne nous permet pas, dans les 6 mois qui nous sont accordés, de présenter un rapport digne de ce nom. Il nous manque les finances et les ressources humaines afin d'étudier la complexité de toutes ces questions. Laissez-nous plus de temps pour que nous puissions continuer progressivement et planifier l'assainissement des bâtiments sur des bases solides.

Le Conseil communal exploitera toutes les ressources renouvelables comme l'énergie solaire, mais aussi un futur CAD de la raffinerie ou encore l'investissement dans l'isolation de nos bâtiments. Aux yeux du Conseil communal l'objectif de la motion est louable, mais la contrainte temporelle n'est pas appropriée. Nous demandons donc que les motionnaires retirent leur motion ou que votre Autorité la refuse. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT soutient la motion d'exploiter le potentiel des toits communaux, ce d'autant plus que d'après nos informations le Conseil communal est déjà bien engagé dans la démarche.

Nous trouvons intéressant de soumettre cette étude aux diverses entreprises spécialisées et de ne pas forcément mandater un bureau d'ingénieurs pour cela, afin d'éviter les coûts d'une étude qui est très souvent proposée par les entreprises soumissionnaires. Merci. »

Bruno Gomes (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 27 avril dernier, le parti Vert-Libéral de La Tène a examiné avec attention la motion des Verts intitulée « Exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune de La Tène. »

Les bases de notre existence sont gravement menacées. Un nombre croissant de personnes admet désormais que les changements climatiques sont à l'œuvre. Les dommages qui en résultent ne cessent d'augmenter.

Le Conseil fédéral a formulé la Stratégie énergétique 2050, que le peuple a approuvée à une forte majorité le 21 mai 2017. L'encouragement des énergies renouvelables occupe une place considérable dans le paquet de mesures adoptées. Dans ce contexte, l'énergie solaire revêt une grande importance.

La politique énergétique du canton de Neuchâtel est menée selon deux axes principaux. Le premier a pour but de réduire les besoins en énergie. Le second a pour objectif d'augmenter significativement la production d'énergie renouvelable dans le canton.

La Ville de Neuchâtel a établi le cadastre solaire de son territoire et créé un fonds destiné à subventionner les installations photovoltaïques privées dans le but de renforcer sa politique énergétique.

Notre commune possède 14 principaux bâtiments. Il y a donc un bon potentiel d'utilisation des toits pour générer de l'électricité. Il nous semble que la commune doit promouvoir l'énergie solaire là où elle est judicieuse.

La commune doit développer la stratégie permettant de fixer et de rendre transparents ses plans et ses buts pour la production solaire et les autres énergies renouvelables. Les autorités en tiennent compte sur l'ensemble du site construit avec ses valeurs culturelles et patrimoniales.

Une stratégie solaire judicieuse doit donc fixer des priorités, qui varieront d'un endroit à l'autre. Dans les lieux appropriés, la production d'énergie sera encouragée autant que possible.

Le but ne doit pas être d'installer tout simplement davantage de capteurs, mais de mieux les intégrer au panorama de toitures et aux sites construits.

Nous demandons à votre Autorité d'étudier la problématique de l'intégration, aussi esthétique et efficace que possible des modules solaires sur les toitures du centre de notre village ainsi que sur les bâtiments historiques.

C'est à l'unanimité que notre groupe s'est prononcé en faveur de la motion. Merci. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a beaucoup de sympathie pour cette motion. Nous aurions pratiquement pu la rédiger, dès lors que notre programme politique prévoit l'élément lié à l'assainissement énergétique des bâtiments, intégrant également l'aspect photovoltaïque.

Toutefois, la différence entre le Vert vert et le Vert PLR est plutôt bleue et nous n'aurions peut-être pas rédigé la motion exactement de la même manière. Par conséquent, nous envisageons d'amender cette motion.

Nous avons rédigé un texte pour l'amender, qui va dans le sens de l'intervention du Conseil communal. Nous n'aurions pas modifié le titre, mais uniquement le contenu de la motion. Nous aurions modifié la fin de la première phrase en supprimant « dans un avenir proche ». Il y a un principe de réalité présent à nos yeux. Nous aurions rajouté la phrase suivante : « Le Conseil communal est prié de fournir une planification temporelle raisonnable incluant l'assainissement énergétique des bâtiments. Cette planification tiendra compte des ressources humaines et financières à disposition. ».

En effet, une pose de panneaux photovoltaïques nécessite une équipe technique ainsi que des ressources financières. Nous possédons un fonds communal pour l'énergie mais ce dernier comporte une limite et nous ne pouvons pas en disposer comme bon nous semble, dès lors que le fonds est alimenté par des taxes provenant de l'argent du contribuable. Si nous souhaitons aller très vite, il serait nécessaire de demander plus d'argent aux contribuables afin de financer la pose des panneaux et nous sommes sensibles à cette thématique. Le coefficient fiscal de la commune est de 71 points et nous souhaiterions le voir diminuer ou, dans tous les cas, le maintenir.

Il n'est pas possible d'amender la motion, donc nous avons relu le règlement général de commune et nous avons constaté que l'article 71 prévoit que seuls les projets de résolution, les projets d'arrêté ou de règlement ainsi que les projets d'initiative communale peuvent être amendés. Sur le plan cantonal, les motions peuvent être amendées. Nous avons réfléchi à demander un vote de la clause d'urgence afin de modifier l'ordre du jour et proposer une modification du règlement, mais même si votre Autorité avait accepté ladite clause d'urgence, l'entrée immédiate du règlement modifié aurait encore dû être sanctionnée.

Notre groupe est donc partagé et demandera une suspension de séance de 10 minutes afin de discuter de son vote suite aux informations communiquées jusqu'à maintenant. Merci. »

Jean-Luc Bulliard (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 26 avril dernier, l'Entente de La Tène a débattu de la motion des Verts demandant à la commune d'exploiter rapidement tout le potentiel solaire de ses bâtiments.

De manière unanime et, serait-on tenté d'ajouter, de manière évidente, les membres présents ont accueilli cette demande formelle de manière positive.

En effet, le devoir d'exemplarité des communes et des cantons a été clairement énoncé à différents niveaux et la nécessité d'agir pour favoriser cette source d'énergie est incontestable.

Tout au plus, les termes « dans un avenir proche » ont un peu inquiété certains. Tout ne peut être réalisé simultanément dans l'immédiat et, sans remettre en cause le caractère impératif de ces adaptations et de ces constructions, elles devront se faire graduellement, en tenant compte des circonstances et des possibilités.

Ces quelques bémols étant apportés et vu ce qui précède, les membres de l'ELT se sont prononcés favorablement à l'unanimité. »

Suite à la demande du PLRT, **le président** prononce une suspension de séance 10 minutes.

A la reprise des débats, **le président** donne la parole aux motionnaires.

Clémence Planas (Les Verts), au nom des Verts : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous entendons bien le message du Conseil communal en termes de temps et de forces à déployer. Nous sommes ouverts à une prolongation du délai pour répondre à la motion, mais nous ne retirons pas la motion. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR aurait préféré un retrait de la motion, une correction de celle-ci et un nouveau dépôt pour la prochaine séance du Conseil général.

Ce ne sera pas le cas et je vous informe que notre groupe sera partagé sur le vote. Une majorité soutiendra la motion, mais nous appelons à ce qu'un délai raisonnable soit octroyé au Conseil communal pour qu'il puisse répondre par un rapport à une planification temporelle, financière et en matière de ressources humaines et pas que nous soyons informés dans 6 mois que le rapport n'a pas pu être établi afin qu'un nouveau délai de 6 mois ne soit pas demandé. Nous estimons qu'un délai de 18 mois serait opportun. Merci de votre attention. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je crois que nous sommes de moins en moins convaincus ou de plus en plus convaincus, selon notre bord politique, de l'urgence de ce que nous sommes en train de vivre.

Nous sommes en train de demander une étude et non pas de nous engager aujourd'hui sur l'équipement de toutes les toitures de la commune. Notre proposition serait de donner une année au Conseil communal afin de répondre à la motion, sachant que dans 6 mois une demande de prolongation sera déposée. Nous suggérons qu'il nous adresse un rapport succinct (une demi-page) pour cette demande de prolongation et que nous nous engageons à voter cette prolongation sans souci pour donner une année au Conseil communal. Merci. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci d'avoir écouté le Conseil communal. J'ai demandé une année et demi et j'ai obtenu une année. Réfléchissez car une année et demi serait mieux. »

Le président procède au vote de l'entrée en matière de la motion, qui est acceptée par 26 voix pour et 13 abstentions.

Le président confirme que la motion est acceptée et que le Conseil communal a 12 mois pour établir un rapport en réponse à la motion.

10. Motion des Verts « Aide aux ménages pour l'installation de panneaux photovoltaïques »

Le président donne la parole aux motionnaires.

Bertrand Paviet-Salomon (Les Verts) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le soleil n'a pas été très généreux ces derniers jours, mais il va nous occuper encore un instant et j'espère que vous avez encore un petit peu de patience pour cette thématique.

Le pendant logique de la motion défendue il y a quelques instants par Madame Planas est celle concernant l'incitation des ménages laténiens à installer des panneaux photovoltaïques, que j'ai le grand plaisir de vous présenter maintenant.

Nous avons pu voir que nos motions ont donné lieu à passablement de différences d'interprétation. Le fond est commun, mais quelques malentendus ont pu être compris au sujet de nos deux motions, en particulier sur celle qui est décriée.

S'agissant de la motion d'accompagnement, nous ne souhaitons en aucun cas que la commune se substitue aux installateurs photovoltaïques et prenne à sa charge la pré-étude ou les simulations de rendement des futures installations. Par contre, si nous voulons une transition énergétique juste et solidaire, nous devons admettre que tous les ménages n'ont pas forcément les compétences techniques pour choisir entre toutes les offres proposées, parfois très différentes du point de vue technique (taille de l'installation en fonction des besoins du ménage), du choix de l'installation (onduleur central ou micro-onduleurs, choix des panneaux, etc.). Les budgets peuvent également être très différents et nous pensons qu'il est du ressort de la commune d'accompagner ses citoyen.ne.s dans leurs démarches. Nous sommes conscients qu'il ne faut pas que cela représente un impact financier important pour la commune et nous pouvons proposer de nombreuses pistes afin de limiter l'impact financier de cette phase d'accompagnement.

Nous pouvons imaginer une séance d'information publique, organisée par exemple ici à l'Espace Perrier ou en ligne si la situation Covid nous y oblige, et à laquelle nous pourrions faire intervenir à titre bénévole de nombreux experts du canton - ils sont nombreux : professeurs EPFL, installateurs, etc. Nous pourrions imaginer inviter des citoyennes et citoyens de La Tène à partager leur propre expérience d'installation de panneaux photovoltaïques afin de nous faire part de leurs retours, qu'ils soient bons ou mauvais. Cela permettrait, à moindre frais, de répondre à passablement de questions et éviter certains écueils pour les futurs acquéreurs.

Dans un deuxième temps, nous pourrions imaginer que la commission de l'environnement et du développement durable serve de point d'entrée pour effectuer un pré-tri des offres reçues et aiguiller les citoyens vers un premier choix en écartant les offres inadaptées ou trop onéreuses. Enfin, pour les éventuels cas plus complexes qui resteraient ouverts, on peut envisager de confier à un étudiant de master ou équivalent d'accompagner les laténiens dans le cadre d'un projet de fin d'étude.

Concernant l'équité de la motion ensuite, il est évident que nous ne souhaitons pas que la transition énergétique ne se fasse qu'au bénéfice des propriétaires de maisons individuelles et au détriment de tous les autres. C'est pourquoi nous n'excluons absolument pas que la mise en œuvre de notre motion puisse aussi comporter un volet d'incitation et de soutien à la création de coopératives solaires pour les bâtiments locatifs, que ce soit à l'initiative des locataires ou des propriétaires des bâtiments en question. Notez que nous avons déjà évoqué cette hypothèse dans le développement de la présente motion.

Concernant le volume financier et afin de dissiper tout malentendu, il est utile de préciser que nous ne demandons absolument pas une prise en charge par la commune du 100% du prix des installations, pas plus que nous ne demandons que l'entièreté du fond communal de l'énergie soit dévolue à cette tâche. Nous avons fourni dans le texte de la motion un calcul typique basé sur le modèle de la Ville de Neuchâtel afin de vous montrer que les volumes financiers en jeu ne sont pas hors de portée d'une commune comme la nôtre.

Un dernier mot concernant le choix de l'énergie photovoltaïque. Il existe d'autres formes d'énergies renouvelables, telles que l'éolien ou la biomasse notamment. Cependant, si le rôle de ces deux formes d'énergies renouvelables sera notable dans le futur mix énergétique européen – en particulier l'éolien – leur déploiement à l'échelle communale nous semble pour le moins discutable. En effet, l'éolien souffre d'une très faible acceptabilité sociale, surtout dans un pays à forte densité de population telle que la Suisse. Il suffit pour en juger de voir la kyrielle d'oppositions aux récents projets éoliens dans le Jura. En conséquence, la gestation de tels projets prend très souvent près de 10 ans, et quand bien même ils voient le jour, ils se font souvent au prix de nombreux mécontentements locaux. D'ailleurs, dans sa Stratégie énergétique 2050, la Confédération ne table « que » sur une proportion de 7 % d'éolien dans le mix énergétique suisse. Enfin, quitte à me répéter, je précise à nouveau que notre motion n'exclut ni le recours ni le soutien à d'autres formes d'énergies renouvelables dans le futur au niveau communal, puisque nous laissons le soin au Conseil communal de juger du volume des subsides à accorder.

Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche demandée et nous proposons déjà d'accorder un délai de 6 mois supplémentaires pour nous remettre le rapport sur cette motion.

Pour conclure, notre motion vise à accélérer la transition de notre commune vers un système d'énergie bas carbone, de manière juste et solidaire. La refuser, c'est s'éloigner de la seule trajectoire sérieuse pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et prendre le risque de voir la transition énergétique s'effectuer au détriment d'une partie de la population laténiennne. Je vous remercie pour votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette motion est séduisante et intéressante sur le fond en ce sens qu'elle remet en question les dispositions réglementaires sur l'utilisation du fonds communal de l'énergie (art. 3 du règlement concernant l'utilisation du fonds communal de l'énergie, du 14 juin 2018) qui limite l'utilisation des fonds pour le financement de projets liés au patrimoine communal.

Cependant, cette motion n'a aucun dessein d'élargir le spectre des aides financières à des projets durables, puisqu'elle réduit le champ de l'aide financière exclusivement aux installations et projets de production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques.

Le Conseil communal est subséquemment d'avis que cette motion rate sa cible pour plusieurs raisons.

Cette motion stipule donc que les projets d'installations de panneaux solaires photovoltaïques – qu'ils soient publics ou privés – sont à soutenir par une aide financière du fonds communal de l'énergie et par la mise à disposition d'une assistance technique par des experts dans le domaine de la production d'énergie électrique par transformation des photons du rayonnement solaire.

Le motionnaire développe son argumentaire en prééminence sur le coût de production, respectivement sur le prix de revient. Dit différemment, le simple fait que la production d'électricité par panneaux photovoltaïques soit le mode de production électrique le meilleur marché, devrait être l'argument impérieux pour un soutien par des fonds publics. Dans notre cas par un soutien exclusif du fonds communal de l'énergie...

Le motionnaire avance aussi l'argument des bienfaits de la production solaire photovoltaïque sur le bilan carbone. Il précise que l'objectif à atteindre étant la neutralité carbone en 2030 (9 ans ...), donc de parvenir à déployer toute la puissance nécessaire soit 115'000 m² pour une puissance annoncée de 23'000 kWh dans ce délai de 2030. Plus loin, le motionnaire détermine que pour arriver à ce résultat il s'agirait de promouvoir l'action par un soutien financier de l'ordre de 240'000 francs par année (par le fonds communal de l'énergie), cela portant le déploiement non plus à 2030 mais à 2050. Autrement dit, pour atteindre l'objectif 2030, il faudrait augmenter la redevance à vocation énergétique qui génère un montant modeste qui est actuellement de l'ordre de 220'000 à 230'000 francs par année, sur la base d'un tarif de 50 ct/kWh pour la basse tension et 25 ct/kWh pour la moyenne tension.

L'augmentation de la dotation du fonds communal de l'énergie devrait être de 720'000 francs par année si on maintient le cap à 2030 (3x plus qu'à ce jour) ! De plus, aucun autre projet ne pourrait être soutenu financièrement par le même fonds. On constate donc le double effet « kiss cool », non seulement l'objectif 2030 en référence au bilan carbone ne sera pas atteint et est utopique en référence aux moyens financiers nécessaires en supposant que la production électrique photovoltaïque à elle seule soit vraiment porteuse de solution sur cette problématique. De plus, le fonds communal de l'énergie sera totalement et uniquement astreint à financer des projets de pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Enfin, la démonstration que la production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques améliore le confort des locataires est loin d'être démontrable, dans la mesure où les recettes de la production photovoltaïque ainsi générée (à moins que le courant produit ne soit autoconsommé) sont fiscalisées et donc ne sont pas déduites des charges accessoires, notamment. Le locataire qui est aussi contributeur au fonds communal de l'énergie ne recevrait rien en retour directement et participerait (de force) au cofinancement d'installations de production d'énergies renouvelables pour des propriétaires qui n'auront à l'avenir plus d'autres choix que de passer par la case énergie renouvelable (LCEn). Par ailleurs, ces mêmes propriétaires profitent déjà de généreux soutiens financiers par des programmes d'aides du Canton et de la Confédération.

Le motionnaire avance la proposition de mettre en place un accompagnement complet par des experts dans le domaine photovoltaïque. La motion rate une nouvelle fois sa cible ! Pourquoi limiter l'accompagnement dans le domaine exclusif du photovoltaïque et ne pas l'étendre à la production d'énergies renouvelables en général (éolien, solaire thermique, géothermie, échanges thermiques ambiants, biomasse, etc.) ?

Cela dit, cette proposition est sans doute le point le plus intéressant développé par la motion. Il engage indirectement une réflexion sur l'échelle de fonctionnement de la commune et donc d'une fusion. Car seule une commune de la taille de Neuchâtel est à même de fournir une telle prestation. Le Conseil communal invite donc le motionnaire à retirer sa proposition et à la reformuler de manière à :

1. élargir le fonctionnement et les modalités du fonds communal de l'énergie au soutien à des mesures favorables à la baisse de production des gaz à effet de serre
2. déterminer comment le fonds communal de l'énergie peut profiter au plus grand nombre par un soutien à des mesures qui répondent à l'objectif de la réduction des gaz à effet de serre
3. conditionner le soutien financier du fonds communal de l'énergie à des projets en lien avec la baisse de production de gaz à effet de serre, qui se déploient et sont réalisés avec les compétences humaines et les moyens techniques de proximité.

Merci de votre attention. »

Clémence Planas (Les Verts) demande une interruption de séance.

Le président accorde une suspension de séance de 5 minutes

A la reprise des débats, **le président** donne la parole aux groupes.

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est une motion bien intentionnée, dont nous partageons l'objectif (c'est-à-dire accélérer les installations), mais pas les moyens, ni la démarche.

Aujourd'hui, installer des panneaux photovoltaïques n'est plus très compliqué. On peut citer Madame Planas qui vient de déclarer que « C'est simple et rentable ». Il existe beaucoup de sociétés régionales qui offrent des services clé en main, de l'analyse technique jusqu'à l'installation et la mise en fonction, en passant par la demande de l'autorisation auprès de la commune, la demande de

subvention fédérale et l'annonce auprès de Groupe E puisque vous devenez un producteur d'électricité verte.

Donc ce n'est pas nécessaire d'engager des consultants, et ce n'est pas souhaitable d'engager du personnel communal si les entreprises de la région peuvent s'en occuper.

Côté financement, les propriétaires touchent des subventions fédérales, et il y a la déduction fiscale. Sans la subvention communale telle que proposée par les Verts, le propriétaire paie environ 60% du prix de l'installation, pour un retour sur investissement de 8 ans environ. Autrement dit, après 8 ans, son installation produit pour lui, gratuitement, et pour les années à venir.

Si l'on regarde d'un point de vue des finances de la commune, il faut savoir que le fonds communal à vocation énergétique est alimenté à hauteur de 275'000 francs par an (cf. budget 2020). Les motionnaires, qui estiment le besoin de subvention à 240'000 francs par an, jusqu'à 2050, demandent donc d'utiliser la totalité de ce fonds pour les prochaines 25 ans. Ce n'est pas raisonnable.

Qui plus est, le PLRT est d'avis que ce fonds doit profiter à l'ensemble de la population, et non pas à subventionner quelques propriétaires. En effet, le PLRT demande de réserver ce fonds pour des projets comme l'assainissement de bâtiments communaux, les écoles, ou encore la rénovation de l'éclairage public.

J'ai dit que la motion était bien intentionnée et que l'objectif d'accélérer les installations est partagé. Nous soutenons donc activement les initiatives qui visent à informer les propriétaires et les locataires qui le souhaitent à mieux comprendre les enjeux et les démarches à suivre. La commission de l'environnement et du développement durable, mais aussi la commission d'urbanisme, peuvent jouer un rôle actif. On pourra aussi organiser une soirée d'information photovoltaïque avec différents intervenants.

Nous soutiendrions donc de la motion des Verts si l'accompagnement de la commune et le subventionnement communal étaient remplacés par l'encouragement et l'information aux propriétaires et autres intéressés.

Malheureusement, la motion ne peut pas être modifiée, faute à notre règlement communal. Il reste donc deux options :

- les Verts retirent la motion pour la déposer ultérieurement, modifiée en tenant compte des remarques du Conseil général
- si les Verts maintiennent la motion, nous la refuserons avec regret pour le travail fourni par nos collègues Les Verts »

Nathaniel Bensimon (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance le groupe de l'Entente a discuté de la motion des Verts ; aides aux ménages pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Mesdames, Messieurs, nous n'avons pas les finances de la Ville de Neuchâtel.

Le fonds financier cité dans la motion est utilisé par le Conseil communal à bon escient et n'est pas inépuisable.

Installer des panneaux solaires, changer de chaudière, de fenêtres et/ou améliorer l'isolation est une affaire privée qui profite pour la plupart de diverses subventions de la Confédération et du Canton.

L'Entente compte refuser cette motion. Merci. »

Bruno Gomes (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 27 avril dernier, le PVL a examiné avec attention la motion des Verts « Aide aux ménages pour l'installation de panneaux photovoltaïques ».

Notre groupe se prononce à l'unanimité en faveur de cette motion. Merci. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT ne soutient pas la motion proposée, qui restreint trop le champ d'action de l'utilisation du fonds en termes de soutien aux mesures favorables à l'environnement

De plus la répartition des moyens est trop limitée aux seuls propriétaires.

Nous serions favorables à ce qu'elle soit également accessible aux locataires d'appartements sous forme d'installations de compteurs individuels pour que chaque habitant puisse en bénéficier par une diminution de ses charges, et ainsi donner à tous la possibilité de participer à un peu d'écologie. Merci. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Verts), au nom des Verts : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je remercie tous les groupes d'avoir partagé leur point de vue au sujet de cette motion.

Le groupe des Verts pense que cette motion va dans le bon sens. Je précise que le temps presse et il faut être sérieux face aux changements qui nous attendent. J'entends les réflexions des différents groupes au sujet des autres énergies renouvelables et qui souhaitent qu'il y ait un accès à un certain nombre d'énergies. Notre motion n'exclut pas ces formes d'énergies, mais à l'échelle communale, je pense que les panneaux photovoltaïques ont la primauté.

Quoi qu'il en soit, nous ne retirons pas notre motion et je vous laisse prendre votre décision en votre âme et conscience. »

Le président procède au vote de l'entrée en matière de la motion, qui est refusée par 27 contre, 9 pour et 2 abstentions.

11. Interpellation des conseillères générales Nadia Chassot (PLRT) et Céline Cortina (PLRT) « Un marché à la Place du 24 Février à Marin et + encore+ »

Le président donne la parole aux auteures de l'interpellation.

Nadia Chassot (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme vous avez pu le lire dans les documents joints à la séance de ce soir ainsi que dans le Bulcom, Madame Cortina et moi-même avons souhaité déposer une interpellation auprès de notre commune afin de mettre en place des conditions-cadres pour développer un marché à La Tène.

Dans nos écrits, nous faisons référence, à dessein, aux cadastres de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre car cela permettraient à tout un chacun de géolocaliser les endroits possibles pour son positionnement et non le rappel d'un temps révolu pour d'autre !

Actuellement on peut constater que les communes d'Hauterive, Boudry, Cernier, Saint-Blaise, Valangin, puis dès le 7 mai sur la Place de la Fontaine à Peseux faisant partie de la commune de Neuchâtel, pour ne citer que quelques exemples, mettent en place ces projets de marché hebdomadaire.

Notre commune a déjà dessiné les contours de cela par la mise en place de L'Epicerie mobile La Traction.

Nous souhaitons que cette esquisse puisse aboutir à un dessin plus grand, une toile de vie en nous permettant de sortir d'un certain isolement en étant chaque semaine au contact d'autres paysans et des consommateurs. Un retour à la centralité.

En effet, le commerce ambulancier c'est la proximité dans toute sa splendeur, permettre à La Tène de donner ou redonner une âme à notre commune, une réelle opportunité pour dynamiser notre commune.

L'être humain a pour besoin ces échanges, de ce contact et se diriger vers un marché paysan dans lequel nous trouverons des marchands respectueux de la terre qui vendent des produits de saison à des prix honnêtes - et plus simplement rendre plus court le chemin des fruits/légumes ou d'autres choses à notre assiette.

Nous remercions par avance la commune de son travail afin de définir concrètement les conditions de réalisation de ce marché afin de s'assurer de sa fréquentation et donc de son dynamisme.

N'oublions pas que cela sera à la population laténienne de faire vivre ce projet afin qu'il puisse perdurer et pourquoi pas attirer d'autres producteurs. Je vous remercie de votre attention. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous profitons de cette interpellation pour vous informer au sujet de l'avancement du projet visant à implanter un marché dans notre commune.

Il y a déjà quelques mois que nous travaillons sur cette possibilité de créer un marché sur la commune de La Tène, Nous avons toujours répondu favorablement aux demandes et nous avons même été enthousiasmés par celles-ci. Le projet d'implantation d'un petit marché a failli voir le jour mais le soufflé est très vite retombé car les maraichers qui nous en avaient fait la demande n'ont plus donné suite pour

plusieurs raisons : le temps à disposition, les places possibles, les horaires et la proximité des grandes surfaces mettant un frein à leur rentabilité.

La Traction, gérée par 2 personnes motivées et ouvertes à la discussion, est la seule demande qui a abouti et qui est toujours en place. Nous leur avons même demandé d'élargir leur offre aux produits frais, ce qu'ils ont fait.

Ils sont globalement satisfaits car leurs objectifs sont presque atteints à Marin, mais pas à Thielle vu le peu de monde malgré les possibilités de parquer sur la place. Nous essayons de leur trouver un autre emplacement, éventuellement à Wavre. C'est dommage pour le village de Thielle.

Nous avons commencé par envisager d'entourer la Traction avec d'autres stands mais nous n'avons pas reçu de retours positifs. Dans un 2^e temps, nous avons téléphoné à plusieurs entreprises, ce qui a également donné un résultat négatif et nous avons enfin laissé ouvert le choix de l'emplacement, des jours et des horaires mais il n'y a pas eu plus de succès.

Nous avons également contacté le comité du groupement des marchés qui a transmis la demande à ses membres et mis une annonce interne, mais nous n'avons pas de retour des membres au comité pour l'instant. Dans le même laps de temps, nous avons continué de contacter plusieurs maraîchers, bouchers, fromagers et autres spécialistes. Il en résulte pour l'instant 1 ou 2 ouvertures mais pas pour le même jour ni aux mêmes heures.

Nous avons donc changé notre fusil d'épaule et avons maintenant décidé d'un périmètre situé vers l'Espace Perrier et le collège, d'un jour, soit normalement le dimanche matin, et d'un horaire compris entre 8h00 et 12h00. Les détails seront élaborés avec les stands participants.

Nous avons également publié une demande d'offre dans le Bulcom, dans ArclInfo et sur notre site internet.

Le comité du groupement des marchés nous a transmis un message indiquant que cette mode d'implantation de marchés locaux devient trop étendue et qu'un unique stand ne peut pas être appelé marché ; les maraîchers sont surchargés et ne pourront pas s'installer dans chaque commune. Une information de dernière minute nous apprend que plusieurs marchés ne sont pas rentables et certains d'entre eux disparaîtront.

De plus, La Tène est proche des grands centres commerciaux. De l'autre côté du lac, à Morat, par exemple, les marchés se tiennent de plus en plus entre 16h00 et 19h00.

Le projet est néanmoins toujours sur la table et est ouvert à toutes suggestions. Nous poursuivons les recherches pour offrir ce ou ces petit(s) marché(s) à nos habitants.

Nous avons aussi une autre idée : pourquoi ne pas créer un marché d'été vers le camping, en incluant le petit magasin ? Merci. »

12. Interpellation du conseiller général Denis Perrinjaquet (PSLT) « Accès aux documents officiels »

Le président donne la parole au PSLT, Denis Perrinjaquet étant absent.

Michel Muster (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous écoutons volontiers la réponse que le Conseil communal donnera suite à cette interpellation. Nous lui en ferons part, d'autant plus qu'il pourra prendre connaissance de la réponse qui lui sera donnée au travers du procès-verbal. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal n'est pas favorable à la proposition de diffuser largement les documents des commissions pour les raisons suivantes.

Les documents publics qui sont remis aux conseillers généraux par le site EchoTène sont aussi accessibles, dans leur intégralité, sur le site Internet de la commune.

Les séances de commissions n'étant pas publiques, plusieurs documents qui y circulent ne le sont également pas, comme l'article 20 alinéa 4 de la loi sur la transparence peut l'indiquer. Il en va ainsi des procès-verbaux des séances de commissions qui ne sont pas publics.

Ensuite, certaines commissions ont accès à des documents non-publics tels que la commission d'intégration, la commission financière, la commission du feu et de salubrité, la commission PAL :

- commission de l'intégration : documents avec des données personnelles (p.ex. motifs d'une demande de naturalisation, extrait de casier judiciaire), donc non-publics
- commission financière : documents non-aboutis (p.ex. budget en cours d'élaboration), donc non-publics
- commission du feu et de salubrité publique : documents ayant trait à des procédures (p.ex. décision de mise en conformité, constats officiels d'insalubrité), donc non-publics
- commission PAL : documents en cours d'élaboration (p.ex. ébauche et documents de réflexions qui mèneront aux dossiers et plans définitifs d'aménagement du territoire, des degrés de sensibilité au bruit), donc non-publics

La gestion et la détermination de quels documents peuvent être diffusés largement et ceux qui ne le peuvent pas prendrait un temps certain à l'administration communale sachant qu'il y a 11 commissions actives qui ont chacune 6 ou 7 séances par année.

A noter que la publication large et spontanée par l'administration de tous les documents publics inverserait le fonctionnement prévu par la loi sur la transparence :

- selon la loi sur la transparence, l'administré fait une demande d'accès à un certain document, puis il appartient à l'autorité de déterminer si le document est public ou non, cas échéant elle le remet
- l'interpellation inverse le paradigme prévu par la loi sur la transparence, en ce sens qu'elle demande une diffusion large à tous les commissaires et spontanée de tous les documents publics, ce qui représente certes d'une part une charge de travail importante, mais aussi d'autre part assujettit à l'autorité une responsabilité et des conséquences importantes, en cas d'erreur d'appréciation, p.ex. en cas de publication de données personnelles d'un certain administré et de les rendre accessibles à l'ensemble du Conseil général

Le site EchoTène n'est pas conçu pour une gestion des droits d'accès par fichiers individuels mais uniquement par page de séance, ce qui nécessiterait un ajustement important du site, voire un changement d'environnement.

L'architecture d'EchoTène est ordonnée selon une logique de publication par page de séance (de Conseil, de commissions) ; les droits d'accès sont donc octroyés selon qu'une personne assiste ou non à certaines séances

Selon l'article 21 alinéa 1 de la loi sur la transparence, sont considérés comme documents officiels ceux sont relatifs à l'accomplissement d'une tâche publique. Nous pouvons en déduire que le patrimoine financier ne fait pas partie de l'accomplissement d'une tâche publique et donc les documents y relatifs ne sont pas officiels.

Il existe un secret de fonction pour tous les commissaires dans leurs commissions afin de conserver les données non-publiques, notamment sensibles, à l'abri du public. La diffusion large aux autres commissaires affaiblirait la garantie du respect de ce secret de fonction.

Il ne faut pas oublier que les commissaires doivent relayer certaines informations à leurs groupes politiques car tous les conseillers généraux ne font pas partie de commissions. Merci de votre attention »

13. Questions du conseiller général Michel Luthi (ELT) « Emanations industrielles et mesures de la qualité de l'air »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, votre question est pertinente. La problématique soulevée est complètement partagée par le Conseil communal. Elle s'inscrit parfaitement dans le flux de l'actualité et dans les préoccupations du Conseil communal dans le domaine de la qualité de l'air.

Comme vous le savez, la commune de La Tène fait figure de navire amiral à l'échelle des petites et moyennes communes, eu égard à son important tissu d'activités économiques artisanales et surtout industrielles. Nonobstant une surveillance active et un dialogue permanent avec les industries génératrices d'émanations sensibles – entreprises par ailleurs suivies par le SENE – le Conseil communal a entrepris en collaboration avec le SENE une campagne de mesure de la qualité de l'air sur 12 mois et sur deux sites de la commune.

Cette démarche a été motivée par des émanations parfois douteuses provenant du tissu industriel des Perveuls mais aussi par des odeurs de soufre associées aux activités industrielles sises sur les territoires des communes de Cornaux et Cressier.

Dès lors, une campagne de mesure de la qualité de l'air a débuté en juillet 2020 avec l'installation d'une batterie d'instruments de pointe sur la place de stationnement du personnel de la société Migros, ceci jusqu'au mois de juin prochain. Ensuite ces instruments iront mesurer la qualité de l'air de Wavre pendant deux à trois mois, a priori du côté du collège de Wavre.

Aussi donc aux questions :

- Bien que ces entreprises soient surveillées, des mesures de la qualité de l'air sont-elles régulièrement effectuées, où et par qui ? La réponse est à Marin, ZI les Perveuls, et à Wavre, par le SENE.
- Comment les résultats sont analysés ? La réponse est : selon les procédures fixées par le SENE en la matière et de manière totalement autonome.
- La commune en a-t-elle connaissance ? La réponse est : oui
- Le cas échéant, des mesures sont-elles prises ? La réponse est : oui, en fonction du résultat des mesures.

Voici les réponses que nous pouvons apporter à ce jour. »

14. Autres interpellations et questions

Le président donne la parole au Conseil communal, vu l'absence de l'auteur de la question au sujet de l'aménagement du lac, Eric Brönnimann, pour le compte de l'ELT.

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal remercie tout d'abord l'auteur de la question, car ce sujet a été soulevé à plusieurs reprises en séances de commissions, et est certainement un sujet sensible et source de nombreuses interrogations au sein de notre population.

Voici donc les réponses :

- Le Conseil communal sera effectivement consulté. Une large consultation des riverains propriétaires et des communes concernées sera menée en 2021 et 2022, dans le but d'évoquer les intentions de l'État, d'entendre les remarques des riverains propriétaires et de trouver des solutions équilibrées.
- Les intentions de l'Etat concernant la localisation précise du tracé ainsi que la qualité et la largeur des aménagements n'en sont pas encore au stade d'avant-projet. Il s'agit encore de prémices. À ce titre, la consultation des propriétaires riverains doit encore être réalisée et des propositions concrètes seront présentées aux propriétaires riverains au moment de les rencontrer, une démarche prévue en 2021-2022 par commune et par tronçon. Concernant notre commune, le projet s'appuie sur le tracé figurant dans le Plan directeur des Rives, qui sera ponctuellement affiné sur la base des derniers relevés de terrain.
- Concernant l'élargissement du sentier, les propositions d'aménagement des sentiers seront les plus légers possibles, tant sur le plan de la matérialité que de la largeur proposée, soit 80 cm pour les tronçons standards et environ 30 cm dans les secteurs sensibles, où il pourrait consister en une simple trace. Une réflexion sur un balisage spécifique mettant en garde sur la sensibilité des sites traversés et le statut particulier du chemin sera également menée.
- Quels éléments d'entretien seront à la charge de la commune ? Pour quel budget annuel ? Ces éléments seront discutés et précisés lors de rencontres prévues entre le Conseil communal et le service de l'aménagement du territoire.

Le Conseil communal prend note des remarques de l'auteur, portera une attention particulière au développement de ce projet et s'engage à veiller à ce qu'il n'entraîne pas une charge d'entretien trop lourde pour notre commune et qu'il soit réalisé dans l'harmonie des magnifiques rives de lac.

Merci de votre attention. »

15. Lettres et pétitions

Néant.

16. a) Communications du Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la séance du Conseil général de septembre 2020 a conduit à un certain blocage politique sur le dossier de l'avenir du camping. Le Conseil communal a pris note des remarques positives et négatives émises lors de cette séance et a continué à travailler sur ce dossier.

Dans le but de pouvoir prendre en compte ces remarques, le Conseil communal a décidé d'ouvrir à nouveau le dossier et de faire un appel d'offres à investisseurs. Cet appel d'offres sera publié ce vendredi 7 mai via 3 canaux : local via Bulcom (l'annonce dans Bulcom paraîtra à deux reprises) régional via ArclInfo et national via une Newsletter diffusée par un média spécialisé dans le camping (camping.ch), qui diffusera la newsletter auprès de 1'300 membres, usagers ou gérants, propriétaires de camping. Les personnes intéressées auront deux semaines pour annoncer leur intérêt et l'appel d'offres sera envoyé en même temps à tous. Les dossiers seront ensuite traités selon un planning bien défini, et nous espérons pouvoir vous en dire davantage d'ici la fin de l'année.

J'ai une seconde communication concernant la Fête nationale. Comme en 2020, la situation sanitaire actuelle ne permettra pas d'organiser une fête rassemblant un nombreux public sur le site de La Tène, ni d'y faire des feux d'artifice. En 2020, des musiciens avaient fait le tour de notre commune sur un char pour marquer notre fête nationale.

Le Conseil communal souhaite réitérer cette formule tout en la transformant légèrement. Ce projet est toutefois encore en phase d'élaboration et j'espère pouvoir vous en dire davantage très prochainement. Merci de votre attention. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le budget 2021 approuvé par votre Autorité en février 2021 contient une nouvelle ligne budgétaire de 50'000 francs pour permettre au Conseil communal d'effectuer une action de soutien aux entreprises laténiennes. Le Conseil communal a mis en place cette action en effectuant un soutien aux établissements publics de la commune. Il sera émis des bons de 10 francs pour chaque citoyen de la commune qui seront valables du 1^{er} juin au 30 septembre 2021. Nous espérons que les établissements publics pourront offrir la totalité de leurs prestations durant toute cette période, ceci en fonction des décisions du Conseil fédéral. Nous souhaitons que ces établissements puissent reprendre rapidement un volume d'affaire viable. Merci de votre écoute. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai 3 informations à vous communiquer.

1. Les travaux de l'étude-test ont enfin pu commencer, l'ensemble des propriétaires ayant confirmé leur participation aux travaux. Un calendrier a été établi et l'objectif est fixé à l'horizon décembre de cette année.
2. Le Conseil communal a lancé un inventaire nature dans le cadre de l'élaboration d'un plan de la biodiversité, conformément aux lignes budgétaires validées par votre Autorité. La première action consiste à établir un premier bilan et des articles seront publiés dans le Bulcom à raison de 3 parutions invitant les habitants de la commune à faire part de particularités naturelles qu'ils auraient autour de chez eux, en particulier des éléments qui ne seraient pas visibles pour une personne qui n'en aurait pas l'habitude.
3. En collaboration avec la commission de l'environnement et du développement durable, la Gratiféria aura lieu dimanche 6 juin sur le site des collèges de Marin et Wavre, de 11h00 à 14h00. Une information sera publiée dans les médias locaux. Merci. »

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

17. Divers

Jérôme Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre jeunesse souffre particulièrement de la pandémie. Suite aux annonces du Conseil fédéral, les jeunes nés à partir de 2001 peuvent refaire du sport, si bien que nous en voyons beaucoup sur nos terrains de sport.

Il y en a également beaucoup sur le terrain de basket situé devant l'ancien collège. Le marquage au sol des lignes du terrain de basket a dû être refait il y a 16 ou 17 ans. Sans avoir besoin de faire un rapport, sans délai de 6 mois, si ces lignes pouvaient être refaites, ce serait magnifique pour nos jeunes. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** lève la séance à 22h27. Il demande de ne pas s'agglutiner devant les portes, sachant que nous sommes surveillés par nos concitoyens.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

Ph. Mattmann

T. Remexido